

Programme de travaux 1996 dans les bâtiments culturels - Demande de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : En accord avec les différents responsables des services et des commissions, il est envisagé de réaliser un programme de travaux pour l'année 1996 dans les églises.

Celui-ci prend en compte en priorité les aspects liés à la sécurité des personnes et à la conservation du patrimoine.

Les travaux, qui vous sont présentés par nature d'interventions, sont susceptibles de bénéficier de la participation financière du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Etat.

Ce programme qui a reçu un avis favorable de la Commission Patrimoine lors de sa réunion du 22 février 1996, comporte les travaux suivants :

Eglise Velotte

Réfection toiture	380 000 F
-------------------	-----------

Eglise Saint-Claude

Réfection d'un vitrail	20 000 F
------------------------	----------

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme ci-avant proposé,
- autoriser M. le Maire à lancer l'(ou les) appel(s) d'offres et à signer le (ou les) marché(s) à intervenir, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution des travaux, y compris travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- solliciter l'aide financière du Département, de la Région et de l'état (pour certains de ces travaux), la Ville s'engageant à assurer la part restant à sa charge aux budgets des années 1996 et suivantes,
- inscrire et reprendre au budget supplémentaire de l'exercice courant, le montant des participations départementales à réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 90.23/1323.89133.3300 et en dépenses au chapitre 90.23.2313. 89133.33000,
- solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Visa préfectoral du 30 avril 1996.